



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : STATIONNEMENT

OBJET : MODIFICATION DES
TARIFS DE STATIONNEMENT

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Francine DAERDEN

Considérant la faible fréquentation touristique entre les congés scolaires de février et ceux de printemps, il y a lieu de modifier les périodes où le stationnement est payant ;

Considérant l'ouverture de nouvelles places en surface, suite à l'achèvement du complexe de l'Aigle Bleu, il y a lieu de modifier les tarifs de stationnement selon le tableau ci-dessous et par conséquent de modifier les délibérations N°2010-225 du 05/07/2010 et N°2010-366 du 10/11/2010 ;

PARCS OUVRAGES

PARC SOUTERRAIN VAL CHANCEL	PARCS SOUTERRAINS
DIVERS ABONNEMENTS	SILO DU PROREL ET L'AIGLE BLEU
	DIVERS ABONNEMENTS

TYPES Abonnements	Abonnements 24H/24H	Abonnements Jour	TYPES Abonnements	Abonnements 24H/24H	Abonnements Jour
7 jours	18,50 €	43,00 €	7 jours	22,00 €	50,00 €
15 jours	30,50 €		15 jours	36,00 €	
Mensuel	52,00 €		Mensuel	60,00 €	
Trimestriel	139,00 €		Trimestriel	150,00 €	
Semestriel	267,00 €		Semestriel	310,00 €	
Annuel	498,00 €		Annuel	550,00 €	

CARTE A	L'HEURE	A DEBITER	CARTE A	L'HEURE	A DEBITER
170 heures		30 €	170 heures		30 €
350 heures		45 €	350 heures		45 €
700 heures		70 €	700 heures		70 €

TARIFS	HORAIRES	TARIFS	HORAIRES
½ Journée	2,20 €	½ Journée	3,10 €
Journée	4,50 €	Journée	5,10 €

JOUR		NUIT		JOUR		NUIT	
1 heure	gratuite	1 heure	0,80 €	1 heure	1,00 €	1 heure	1,00 €
2 heures	0,80 €	2 heures	1,50 €	2 heures	1,80 €	2 heures	1,80 €
3 heures	1,50 €	3 heures	2,20 €	3 heures	2,50 €	3 heures	2,50 €
4 heures	2,20 €	4 heures	2,60 €	4 heures	3,10 €	4 heures	3,10 €
5 heures	2,80 €	5 heures	3,00 €	5 heures	3,60 €	5 heures	3,60 €
6 heures	3,40 €	6 heures	3,40 €	6 heures	4,10 €	6 heures	4,10 €
7 heures	3,90 €	7 heures	3,80 €	7 heures	4,60 €	7 heures	4,60 €
8 heures	4,50 €			8 heures	5,10 €		
Au-delà heure	0,40 €	Au-delà heure	0,40 €	Au-delà heure	0,50 €	Au-delà heure	0,50 €

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements spécifiques motos dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50 % des tarifs voitures en vigueur ce jour dans tous les parcs en ouvrages.
(sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos)

CAISSE PARKING EN SURFACE DE L'AIGLE BLEU

Zone Orange

Caisse parking en surface Aigle Bleu payant de 8 h 00 à 20 h 00 tous les jours.

1 heure	1,00 €
2 heures	1,80 €
3 heures	2,50 €
4 heures	3,10 €
5 heures	3,60 €
6 heures	4,10 €
7 heures	4,60 €
8 heures	5,10 €
Heure suppl.	0,50 €

TARIFS HORAIRE ET RESIDENTS SUR VOIRIE

Du Lundi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H – Gratuit dimanches et Jours fériés

ZONE BLEUE	
30 minutes	0,50 €
1 heure	1,00 €
2 heures	1,80 €
3 heures	2,50 €
Heures supplémentaires	0,50 €
½ Journée	3,00 €

Installation d'un horodateur en face de l'escalator accès à la télécabine, côté Résidence Aigle Bleu, Avenue René FROGER, tarifs et horaires identiques à la zone bleue.

CHAMP DE MARS

De 9h à 19 h		Abonnements	
Gratuité de 12H30 à 14H00			
30 minutes	Gratuit	Semaine	15,00 €
1 heure	1,00 €	Quinzaine	30,00 €
2 heures	1,80 €	Mensuel	60,00 €
3 heures	2,50 €		
4 heures	3,10 €		
Heure suppl.	0,50 €		

PERIODES PAYANTES SUR LE CHAMP DE MARS

- du 1^{er} samedi des vacances scolaires de Noël au 2^{ème} dimanche du mois de janvier.
- du 1^{er} samedi au dernier dimanche des vacances dites de février, toutes zones confondues.

- du 1^{er} samedi au dernier dimanche des vacances de printemps, toutes zones confondues.
- Vacances d'été du 2^e samedi du mois de juin au 3^e dimanche du mois de septembre.
- Pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Stationnement des bus de tourisme sur le parking du Champ de Mars

A compter du 1^{er} janvier 2012

Afin de faciliter l'accès des bus de voyage et leur clientèle à la vieille ville et réduire les démarches liées à leur visite, les autocaristes régleront la durée de stationnement (soit une journée) directement au service du Patrimoine en même temps que leur visite, somme qui sera refacturée ensuite par la R.M.B.S à ce dernier.

PLACE GENERAL BLANCHARD

Zone Orange

TARIFS de 9 h à 19 h Tous les jours de l'année	
30 minutes	Gratuit
1 heure	1,00 €
2 heures	1,80 €
3 heures	2,50 €
4 heures	3,10 €
5 heures	3,60 €
6 heures	4,10 €
7 heures	4,60 €
8 heures	5,10 €
Heure suppl.	0,50 €

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vignette résident mensuelle (hors Champ de Mars) : 20,00 €

Vignette de stationnement sur le Champ de Mars uniquement

Pour les résidents du Champ de Mars :

50 €/an vignette orange (avec contremarque) pour 1 véhicule.

Ville haute et sur le Champ de Mars :

- Résidents Ville haute permanents :

- 30 €/an : Vignette orange : Résident 1er véhicule,
- 30 €/an : Vignette orange (avec contre marque) : Résident 2ème véhicule, uniquement Champ de Mars et Jean Freund.
- 15 €/an : Vignette jaune : Carte club C.C.A.S pour le 1^{er} véhicule par ménage,

Pour 2011 uniquement : les résidents et les commerçants intra-muros ayant acheté une vignette orange au début de l'été 2010, bénéficieront de la vignette orange ou verte à moitié prix.

Sur le Parking Jean Freund et Champ de Mars uniquement :

- 50 €/an : Vignette verte : Commerçants de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
- 50 €/an : Vignette verte (avec contre marque) : * Employé C.D.I de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,
- 4 €/mois : Vignette jaune (avec contre marque) : * Travailleurs saisonniers C.D.D de la ville haute intra-muros et Champ de Mars,

* Sur présentation du contrat de travail.

Sur le Parking Jean Freund uniquement :

- 50 €/an : Vignette bleue : Personnels Mairie, C.C.B et Elus Mairie, C.C.B.

Pièces justificatives à fournir pour la délivrance des vignettes :

- Justificatif de résidence (ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)
- Inscription K Bis pour les commençants
- Contrat de travail pour les salariés

Neutralisation des places de stationnement sur la voirie

- Sur demande auprès des services techniques (pour déménagement, travaux...)
- Pour une durée de 4 h par jour et par place (facturation globale par les Services Techniques)

Les 18 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement

TARIFS SPECIFIQUES

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Parcs Hôtel : Tickets forfait nuit V.I.P. : | 3,00 € |
| - E.S.F. Briançon : Forfait journée pour une semaine | 10,00 € l'unité (du samedi au samedi) |
| Forfait abonné semaine | 7,00 € l'unité |
| - Hôtels Ville haute : stationnement parking Champ de Mars | 15,00 € la semaine |
| - Tarifs Abonnements Val-Chancel : Tarif de groupe annuel | 450,00 € l'unité (10 personnes mini) |
| - Caution cartes : | 15,00 € |
| - Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures : | 30,00 € |
| - Disque bleu de stationnement arrêt minute : vendu 1.00 € | |

- **Résidence Central Parc Neige pour parking Val Chancel :**

* Forfait annuel 101 places : 9147 €

- **Météo France pour parking Val Chancel :**

* Forfait annuel 3 cartes : 1380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs proposés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe)

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE